



Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 19 juin 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre du Travail, Monsieur le ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme ainsi qu'à Madame la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

La réforme du statut de l'indépendant figure depuis plusieurs années à l'agenda politique luxembourgeois. Les travailleurs indépendants — qu'il s'agisse de commerçants, d'artisans, de professions libérales ou de micro-entrepreneurs — font face à des défis structurels. Le programme gouvernemental 2023–2028 évoque notamment la volonté de moderniser ce statut.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame et Messieurs les ministres :

- Où en sont les travaux gouvernementaux relatifs à la réforme du statut de l'indépendant ? Un calendrier législatif a-t-il été arrêté ?
- Quelles sont les principales orientations retenues par le gouvernement pour améliorer la protection sociale des travailleurs indépendants, notamment en matière de couverture maladie et de sécurité du revenu ?
- Le gouvernement entend-il revoir le régime des cotisations sociales applicables aux indépendants afin de mieux l'adapter aux réalités des différentes formes d'activité indépendante ?
- Le gouvernement envisage-t-il de renforcer les filets de protection existants pour les indépendants confrontés à une interruption ou une cessation d'activité ?
- Des concertations ont-elles été engagées avec les organisations représentatives des travailleurs indépendants dans le cadre de l'élaboration de cette réforme ? Dans l'affirmative, où en sont ces travaux ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Ben Streff  
Député

Georges Engel  
Député